

Date de la convocation : 17 Avril 2019

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX NEUF, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET - Tony GUERY - Vincent FOURNERET - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY - Paul Marie CACHEUX - Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS - Pascale YVIN - Pascal ORGEREAU - David JACQUET - Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON - Karine LEROY - Jean-Marie RADOTIN -

**ÉTAIT EXCUSEE** : - Emmanuelle LEGRAS (pouvoir à Pascale YVIN) -

**Secrétaire de Séance** : Tony GUERY

---

❖ **POLE ENFANCE**

Un avis d'appel d'offres a été lancé pour la réalisation du marché de travaux « pôle enfance », bâtiment jouxtant l'école maternelle Pierre Perret. Ce local est destiné à accueillir l'accueil périscolaire des élèves de maternelle et le Relais Assistantes maternelles.

13 offres ont été reçues. Pour les 8 lots concernés, le montant total des offres est de 89 837,53 € H.T. pour une prévision globale de 89 000 € H.T. Toutefois, le tableau d'analyse, après vérification des offres, montre, pour certains lots, un écart considérable par rapport aux prévisions du maître d'œuvre.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision d'attribution des marchés, dans l'attente d'une explication du maître d'œuvre quant à son estimation initiale et à cette différence notable.

La question est également posée quant au mode de chauffage du bâtiment et notamment à l'opportunité d'y installer une pompe à chaleur, au lieu de panneaux radiants électriques.

Le Conseil Municipal délibèrera sur ce dossier après recueil des éléments techniques nécessaires.

❖ ***Résiliation partielle anticipée du Bail emphytéotique conclu pour la gestion du terrain de camping***

En commun accord, le Conseil Municipal et le titulaire du bail emphytéotique conclu pour la gestion du terrain de camping, souhaitent mettre fin anticipée audit bail.

Toutefois, ce bail emphytéotique a été conclu au sein de l'ex-communauté de communes Vallée Loire Authion, transformée depuis Commune Nouvelle. Des démarches sont par conséquent en cours pour satisfaire les formalités administratives et juridiques de sortie de bail.

Le Conseil Municipal accepte le protocole de résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique entre la commune de LA MENITRE et les titulaires actuels, avec effet au 1<sup>er</sup> Juin 2019, moyennant une indemnité de

résiliation. Le Maire est autorisé à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier.

### ❖ **Création de poste pour la saison touristique**

Considérant la reprise de la gestion du terrain de camping,  
Considérant les délais désormais très courts avant l'ouverture de la saison touristique  
Le Conseil Municipal décide d'assurer pour une année transitoire, une gestion en régie  
et décide pour cela de créer un poste d'adjoint technique pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juin au 30  
septembre 2019.

### ❖ **Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Considérant la demande du receveur municipal, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur une  
somme de 258,96 € irrécouvrables, relative à des créances de divers services (accueil périscolaire –  
restaurant scolaire – loyers ..)

Le Maire,

Jackie PASSET

